الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

زارة المالية

DIRECTION GENERALE
DE LA COMPTABILITE

المديرية العامة للمحاسبة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

مديرية ألتنظيم و التنفيذ المحاسبي للميزانيات

INSTRUCTION N° 24 DU 11 novembre 2009

- **Objet :** Gestion comptable du centre national du livre.
 - Création du sous-compte **n°104** au sein du compte **402 003** « Etablissements publics nationaux –service financier ».
- <u>Références</u>: Décret exécutif n°09-202 du 27 mai 2009 portant création du centre national du livre.
 - Arrêté n°74 du 13/10/2009 portant désignation du Trésorier Principal en qualité d'agent comptable auprès du centre national du livre.

I – DISPOSITIONS GENERALES

Le décret exécutif n°09-202 du 27 mai 2009 visé en référence, a créé le centre nationale du livre.

Le centre national du livre est un établissement public à caractère administratif, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Par arrêté n°74 du 13/10/2009 9 le Trésorier Principal a été désigné en qualité d'agent comptable auprès de l'établissement sus-cité.

II – DISPOSITIONS COMPTABLES

Pour permettre la comptabilisation des opérations financières du centre précité, il est créé dans la nomenclature des comptes du Trésor, au sein du compte 402 003 « Etablissements publics nationaux –service financier » le sous-compte **104** intitulé « **Centre National du Livre».**

.../...

Ce sous-compte est subdivisé en deux lignes :

- **1041**: Exercice courant,

- 1043 : OHB.

Le sous-compte 104 enregistre :

En recettes :

- les subventions de l'Etat;
- les dons et legs;
- les recettes propres liées à l'activité du centre.

En dépenses :

- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'équipement ;
- toutes autres dépenses liées à l'activité du centre.

Je vous demande de bien vouloir veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

DESTINATAIRES:

Pour exécution :

- Trésorerie principale.
- Agence comptable centrale du Trésor.

Pour information:

- Cour des comptes.
- Inspection générale des finances.
- Inspection des services comptables.
- Ministère de la Culture.
- Centre National du Livre.
- Direction de la normalisation et de la modernisation comptable.
- Directions régionales du Trésor.
- Trésorerie centrale.
- Trésoreries de wilaya.